

M. Knowles: Pardon. Je n'ai pas encore repris mon siège.

M. Skoreyko: En tout cas, j'ai invoqué le Règlement.

M. Knowles: Très bien.

M. Skoreyko: L'honorable député a dit qu'en prolongeant ce débat, nous empêchons le gouvernement de s'occuper d'autres choses. J'avais pourtant bien compris, tout comme lui, que le premier ministre avait annoncé qu'une fois ce débat terminé, nous serions en congé. Si le parti conservateur aime mieux s'acquitter de ses responsabilités que prendre congé, nous sommes prêts à en subir les conséquences.

M. Knowles: Monsieur l'Orateur, puis-je rappeler à mon honorable ami d'Edmonton que le temps d'un congé est à peu près passé. Puis-je lui rappeler en outre qu'il y a une semaine ou deux, le premier ministre, en réponse à nos questions, a accepté, si ce débat devait se terminer assez tôt pour qu'il soit encore temps de prendre congé, de nous présenter la mesure législative concernant les pensions et de lui faire franchir les premières étapes afin qu'elle soit déferée à un comité avant l'ajournement. Dire que nous nous privons simplement d'un congé ne tient plus debout. Le temps du congé est fini et tout le monde sait qu'il n'y aura pas. Par conséquent, monsieur l'Orateur, comme nous sommes ici pour administrer le pays, je pense que nous devrions apprendre à nous discipliner et à nous occuper de questions qui en valent vraiment la peine.

Au sujet du présent débat, j'aurais certaines choses à dire aux deux principaux partis représentés à la Chambre des communes. Je m'adresse d'abord au parti conservateur et je passerai ensuite au parti ministériel.

M. Choquette: Et l'Orateur?

M. Knowles: Monsieur l'Orateur, le député de Lotbinière (M. Choquette) vient de soulever une objection très importante.

M. l'Orateur suppléant (M. Batten): A l'ordre! Je crois que nos travaux avanceraient bien mieux si nous écoutions le député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles) sans l'interrompre continuellement.

M. Choquette: J'invoque le Règlement, monsieur l'Orateur. A mon avis, l'honorable représentant doit s'adresser à la présidence et non pas aux libéraux ou aux conservateurs.

[M. Skoreyko.]

M. Knowles: Monsieur l'Orateur, je me réjouis de l'observation tout à fait juste, quant à la procédure, que vient de formuler l'honorable député de Lotbinière. Je parlais, évidemment, d'une manière générale. Par votre entremise, monsieur l'Orateur, je tiens à faire certaines observations intéressantes les membres de l'opposition officielle et du gouvernement et ceux qui les appuient. J'espère que l'honorable député de Lotbinière approuve cette façon de m'exprimer.

M. Fane: C'était là sa première remarque intelligente.

M. Knowles: Premièrement, monsieur l'Orateur—et j'espère que mes amis conservateurs prendront la chose au sérieux, même si c'est moi qui le dis—je pense qu'ils devraient, honnêtement et sans ambages, déclarer à la Chambre et, partant, à la population du Canada, quel objectif ils poursuivent au cours du présent débat.

L'hon. M. Churchill: Le mot «honnêtement», monsieur l'Orateur, a malheureusement des harmoniques déplaisants.

M. Knowles: Monsieur l'Orateur, comme mon honorable ami de Winnipeg-Sud-Centre (M. Churchill) ne prise pas l'usage que je fais du mot «honnêtement», je vais le retirer. Je demande aux conservateurs de signifier nettement leurs intentions quant à ce débat. Il y a peut-être une autre intention, en plus des deux qui me sont venues à l'esprit, mais d'après moi, c'est l'une ou l'autre.

M. Bigg: Quelles sont les vôtres?

M. Knowles: J'essaie de remettre le Parlement dans la bonne voie.

Des voix: Bravo!

M. Knowles: En prolongeant le débat—et on ne saurait guère nier les chiffres que j'ai donnés—le parti conservateur se propose peut-être de discuter la question à fond, afin d'en faire ressortir tous les aspects et de l'examiner sous tous ses angles. Voilà une intention légitime. Mais si telle est l'intention des conservateurs, qu'ils le disent donc. Si telle est leur intention, ils devraient consentir à prolonger les heures de séance, afin que la Chambre puisse étudier la question d'une façon approfondie, comme ils le désirent.

Des voix: Bravo!

M. Knowles: Si telle est leur intention, monsieur l'Orateur, qu'ils le disent et adoptent l'attitude qui en découle logiquement. Par contre, s'ils veulent prolonger le débat afin d'empêcher une décision ils devraient le dire non seulement à nous dans